

## Les circuits itinérants en Occitanie

Résumé de mémoire présenté et soutenu par Diane Dègles à la FEMIS en 2017  
Coordinatrice de l'association Mondes et Multitudes : circuit itinérant de l'Aveyron et ateliers d'éducation à l'image.

### PRÉAMBULE

#### 1) Mettre en exergue la singularité de l'économie des circuits itinérants en Occitanie

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la restructuration territoriale qui a poussé les circuits de la région Occitanie à se regrouper et à convenir ensemble d'axes d'actions, dont l'écriture d'un état des lieux qualitatif et économique des circuits de la région.

Il existe peu de littérature sur ce sujet, une carence qui méritait d'être comblée tant la singularité de ce type d'exploitation est mal connue : un faible poids économique qui participe malgré tout au maillage et au développement territorial rural.

Ce mémoire s'interroge donc sur le fonctionnement économique de 11 structures itinérantes associatives en Occitanie dans un contexte de baisse des subventions, de réorganisation territoriale et d'importantes mutations sectorielles.

#### 2) Méthodologie

Il existe 13 circuits en Occitanie. Sur ces 13, 12 ont été rencontrés, et 11 ont accepté de participer à la démarche. Une dizaine d'entretiens a été menée avec des circuits, des acteurs institutionnels et un représentant de salles fixes. Les comptes de résultats de 2013 à 2015 de 10 structures ont été étudiés. L'étude de l'Association nationale des circuits itinérants de 2014 a également été un support à ce mémoire.



## **PARTIE I : Etat des lieux des circuits itinérants**

Les circuits itinérants constituent un secteur économique marginal de l'exploitation.

Au niveau national en 2015<sup>1</sup> :

- 102 circuits actifs : 5% du parc total des établissements cinématographiques
- 34700 séances organisées : 0,45% des séances totales
- 1,3 millions d'entrées : 0,61% des entrées françaises
- 5 millions d'€ de recettes : 0,37% de la recette totale

En Occitanie en 2015 :

- **13 circuits**
- **5508 séances**
- **193 538 entrées**
- **370 points de diffusion**

### **1) Bref historique des circuits itinérants au niveau national**

Le cinéma est né itinérant avec les projections des frères Lumière et le cinéma forain. À ses origines, le cinéma est avant tout un spectacle de curiosité, une attraction qui parcourt le territoire dans les baraques des forains, dans des cafés-concerts ou autres endroits de divertissement.

En 1907, Charles Pathé décide de privilégier les premières salles sédentaires et loue les films plutôt que de les vendre. La séance de cinéma est alors assimilée à la salle fixe, et les cinémas forains ont du mal à survivre.

De manière sporadique, le cinéma itinérant résiste, notamment en proposant des séances en 16mm. C'est en 1981, avec l'arrivée des projecteurs portatifs en 35mm, qu'un nouveau souffle est permis.

Cet essor est également lié à des politiques publiques favorables à l'éducation populaire et à une vague de fermetures de salles fixes. Sur ce dernier point, le rôle joué par l'ADRC est important puisque celle-ci a favorisé la reprise de salles par les municipalités et la création de circuits, pour répondre au manque d'offre cinématographique lié à ces fermetures.

La professionnalisation des circuits est récente et a très vite été associée au besoin de maillage territorial qui ne pouvait pas être résolu par l'offre classique, en déficit de rentabilité.

### **2) Un cadre souple mais peu protecteur**

- Les circuits itinérants ne rentrent pas dans la définition juridique d'une salle de cinéma. En effet, c'est l'article L. 2012-2 du code du cinéma et de l'image animée qui assoit la légitimité juridique de ces derniers. L'article définit notamment que pour chaque commune, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation auprès du CNC. Ces demandes d'autorisation font au préalable l'objet d'un avis d'un comité d'experts convoqué par la DRAC, qui apprécie la proximité du point de projection avec une salle fixe.

- Les séances en plein air non CNC doivent être soumises à déclaration du point de projection auprès du CNC. Celle-ci est étudiée par une commission régionale d'instruction. Les circuits ont donc une action encadrée, tout comme les salles fixes, mais sont parfois confrontés à des pratiques de séances non-commerciales « sauvages » qui les fragilisent.

- Les circuits ne sont pas soumis aux contraintes architecturales, techniques et de sécurité auxquelles doivent faire face les salles fixes. Ils peuvent être installés sur plusieurs départements ou être infra-départementaux.

### **3) Le cinéma itinérant au service de l'égalité des territoires**

- Au niveau national en 2014, les itinérants représentent 1762 points de projection. Les circuits sont présents dans toutes les régions mais il y a une grande concentration dans le Sud-Est de la France : 45% en région Rhône Alpes et Provence Côte d'Azur. La Bretagne et la Corse sont délaissées.

1748 communes sont desservies dont 70% de moins de 2000 habitants et 90% de moins de 5000 habitants. Les itinérants sont avant tout des exploitants du monde rural. Cette offre de proximité permet au public de se trouver

<sup>1</sup> ANCI, *le circuit itinérant en France*, avril 2016

en moyenne à moins de 20 minutes d'un écran<sup>2</sup>.

- En Occitanie en 2015, les multiplexes se concentrent sur les territoires les plus dynamiques.

Dans toute la région : **209 établissements** (dont 20 multiplexes et 13 circuits itinérants) totalisent **519 écrans**. C'est la 2<sup>e</sup> région dotée en multiplexes et la 3<sup>e</sup> en nombre d'entrées.

**70% des établissements sont classés « Art et Essai »<sup>3</sup>**. Ces derniers, concentrés en centre-ville, s'en sortent grâce à des subventions et à un public d'habitues. Pour le reste, les mono-écrans en milieu rural tout particulièrement, l'équilibre financier est plus délicat car ils sont difficilement rentables.

2 départements sur 13 sont dépourvus de circuits itinérants : le Gers et les Hautes Pyrénées. Le maillage y est assuré par un réseau de salles fixes.

Il y a 13 circuits itinérants : 6 en Midi-Pyrénées, 7 en Languedoc Roussillon. Ils interviennent sur environ 370 points. 10 d'entre eux interviennent sur **329 communes** dont **70% sont des communes de moins de 1000 habitants**.

Ils desservent les zones les moins peuplées et les plus rurales.

---

2 CNC, Dossier n°333, *la géographie des cinémas*, septembre 2015, p.132

3 CNC, *Géographie du cinéma 2015*, n°335, septembre 2016

Tableau récapitulatif des circuits itinérants en Occitanie en 2015

	Ariège Images (09)	Ciném'Aude (11)	Cinéplan (34/30)	CinéLot (46)	Cineco (48/30)	Cinémaginaire (66)	Cinécran 81	Quercimages (82)	Cinéfol 31	Mondes et Multitudes (12)
Points de diffusion	12	17	65	40	55	28	32	15	17	39
Nombre de séances annuelles	300	2531	440	408	719	670	376	202	762	129
Séances jeune public dispositifs nationaux	oui	oui		oui	non	oui	oui	oui	oui	oui
Séances jeune public hors dispositifs nationaux	oui	oui		minifestival	oui	festival	oui	oui	oui	oui
Fréquentation annuelle totale	8000	50471	23000	13467	23700	20000	11500	5000	5000	7800
Partenaires financiers	Département, Communes	Etat, Région, Département, Communes, autres	Etat, Région, Département, Communes, autres	Département, Communes, autres	Etat, Région, Département, Communes, autres	Etat, Région, Département, Communes	Etat, Département, Communes	Département, Communes, autres	Etat, Département, Communes	Département, Communes
Adhésions	Acreamp, Adrc, Afcae, ANCI	Accilir, Afcae, Anci, Adrc	Accilir	Anci	Accilir, Afcae, Adrc, Anci, Acid	Accilir	Acreamp		Afcae, Acreamp, Gncr, Acid, Synd. Centre Sud	Anci, Adrc, Synd. Centre Sud, Afcae, Accilir

## **PARTIE 2 : Les spécificités des circuits itinérants**

### **1) Des acteurs associatifs militants**

Nous venons de voir que la plupart des circuits itinérants adoptent une posture économiquement peu rationnelle en intervenant dans les zones rurales les moins peuplées. La question de leur statut et de leur philosophie se pose alors.

- Le secteur économique dans lequel interviennent les circuits est en effet assez peu lucratif : ils jouent en réalité un rôle complémentaire de «service de proximité». Leur structure juridique naturelle et historique est donc le statut associatif. En Occitanie aujourd'hui, sur 13 circuits itinérants, 12 sont associatifs.

- Ce statut est également lié à une mission d'éducation populaire que se donnent les circuits. Ainsi en 2014 au niveau national, plus d'un circuit sur trois relevait d'une fédération d'éducation populaire.

Actuellement en Occitanie, **deux circuits** sont adossés à une fédération, mais une grande partie se revendique de la mouvance d'éducation populaire et l'affiche dans leurs statuts ou la présentation de leurs activités. Cette philosophie conduit notamment à développer des actions d'éducation à l'image. Les circuits incluent ainsi leurs activités dans un cadre plus large de service culturel.

### **2) Des services culturels de proximité**

#### **Les dispositifs nationaux d'éducation à l'image**

Du fait de leur statut associatif et leur proximité avec l'éducation populaire, les circuits sont très investis dans la mise en œuvre ces dispositifs.

En 2015, les 10 circuits en Occitanie ont réalisé **388 séances** en partenariat avec **117 établissements** et réalisé **19939 entrées**.

Pour École et Cinéma, 9 circuits ont organisé **306 séances** et réalisent **9%** des entrées totales du dispositif pour l'ensemble de la région en 2015-2016<sup>4</sup>.

#### **Une offre cinématographique de qualité et divertissante**

En France, la programmation est généralement mixte entre films «art et essai» et tout public. Cela se justifie économiquement mais aussi pour permettre l'accès à des films récents et de divertissement qui satisfont le plus grand nombre. Il est également à noter qu'au niveau national et en Occitanie le cinéma français a une belle place dans les circuits (2/3 des films les plus diffusés). En revanche la diffusion de films en version originale et de courts-métrages est plus faible.

En Occitanie aujourd'hui, la programmation de films «art et essai» est majoritaire ou très importante. Le jeune public est lui un public cible : en région, 8 circuits ont organisé en dehors des dispositifs nationaux **392 séances** rassemblant **2036 spectateurs**.

#### **Une programmation plutôt participative**

Différentes méthodes de programmation existent au niveau national en 2014. 44% sont en programmation participative et 33,7% des circuits programment selon une décision individuelle. Pour les autres, la programmation est faite par le biais de catalogues avec une pré-sélection des films, ou par entente avec un exploitant fixe.

#### **La complémentarité de l'offre avec les salles fixes**

Les circuits itinérants ont historiquement accès aux films à partir de la 5<sup>e</sup> semaine. En Occitanie les circuits pratiquent majoritairement la politique de reprise de films. Des ententes locales peuvent se faire avec des salles fixes, qui ont accès aux films plus rapidement.



### **3) L'économie des circuits itinérants**

- Exerçant des missions d'intérêt général, les circuits ont une économie difficilement rentable. En 2014 en France, pour 42% des circuits les recettes de la billetterie se situent entre 31% et 60% du budget<sup>5</sup>.

En région, la billetterie représentait en 2015 de **17% à 44%** du budget. Elle ne permet pas de couvrir l'ensemble des charges<sup>6</sup>. Cela peut s'expliquer par les charges spécifiques de cette exploitation : déplacement, installation, accueil, etc. De plus, le tarif du ticket moyen est faible notamment pour préserver l'accessibilité des publics aux séances.

En France, le taux d'entrées moyen par séance est de 37 spectateurs pour les circuits itinérants en 2015. Pour la petite exploitation fixe, il est de 23. Les circuits ne présentent donc pas des fréquentations plus faibles, la différence majeure étant le nombre de séances qu'ils peuvent réaliser.

- Du fait des coûts de fonctionnement importants et d'une billetterie insuffisante, les circuits sont largement subventionnés. En France, 82,7% d'entre eux ont reçu des subventions en 2014 (communes et intercommunalités, Conseils départementaux, Conseils régionaux). En Occitanie aujourd'hui, les aides sont surtout attribuées par les Conseils départementaux. En Languedoc Roussillon, une aide du Conseil régional peut également être perçue sur la base du classement « art et essai », et la DRAC participe au titre de l'éducation à l'image ou de l'éducation artistique. Cette aide n'a pas été ouverte aux circuits de Midi-Pyrénées.

Les communes jouent un rôle important dans le soutien aux circuits que ce soit par la mise à disposition d'une salle, la diffusion de la communication ou le choix du film. Elles participent également financièrement aux séances de cinéma.

Il faut ajouter à cela les transferts de l'Etat que sont les contrats aidés. En France en 2014 les circuits emploient en moyenne 4,5 personnes dont 1/3 sont à temps partiel<sup>7</sup>. En Occitanie en 2015, **8 structures sur 10** ont recours à des emplois aidés.

Au total cette même année, les subventions représentent **47% des ressources de 8 circuits**, aides de l'Etat pour les contrats comprises.

- Concernant les circuits étudiés, il y a en moyenne **1 salarié pour 221 séances**. Cela traduit un sous-effectif structurel. L'activité ne pourrait donc pas être possible sans les bénévoles et les relais locaux. En Occitanie en 2015, 10 circuits comptent **450 bénévoles** qui participent à la mise en œuvre des actions.

En plus des bénévoles, des relais locaux peuvent aider à la communication, la diffusion et l'organisation des animations. La présence des bénévoles s'avère non seulement une nécessité économique mais participe aussi à la dimension « philosophique » : celle de recréer du lien social dans les territoires ruraux. D'autres partenaires existent comme d'autres associations, les comités des fêtes, les offices de tourisme, les établissements scolaires, les établissements particuliers comme les maisons de retraite, les établissements pénitenciers, les clubs sportifs, les bibliothèques, etc.

5 ANCI, *le circuit itinérant en France*, avril 2016, p.85

6 Annexe du mémoire *Les circuits itinérants en Occitanie* : tableau des subventions

7 ANCI, *le circuit itinérant en France*, avril 2016. p.85

## **PARTIE 3 : Les circuits face aux enjeux territoriaux et aux mutations du secteur de l'exploitation**

### **1) La recherche de l'équilibre financier**

La billetterie ne permettant pas de couvrir toutes les charges, les circuits ont souvent développé d'autres activités.

- Les séances en plein air et les festivals sont ainsi des moyens de couvrir davantage les charges d'exploitation et de répondre à des besoins d'animation dans les territoires. D'où l'importance de la saison estivale, moment propice aux séances en plein air qu'elles soient commerciales ou non commerciales (CNC ou non CNC). Le non commercial permet davantage de compléter les ressources du circuit, l'exploitant étant alors prestataire technique.

Aujourd'hui en Occitanie les tarifs d'une prestation technique varient entre **700 et 1500€**. En 2015, la prestation représentait **20%** des budgets des circuits en moyenne (mais avec une variation de 0% à 40%).

La participation ou l'organisation de festivals peut également avoir plusieurs objectifs : défendre une certaine idée de la production cinématographique, aller au-devant de nouveaux publics, contribuer à l'animation des territoires.

- La vente d'ateliers contribue aussi à maintenir l'équilibre financier des circuits en plus de répondre à des besoins du territoire. En effet, les circuits ont souvent un projet culturel de territoire plus large que les séances de cinéma, notamment dans le domaine de l'éducation à l'image. En 2014 en France, 1/3 des circuits ont mis en place des ateliers, soit 535 ateliers<sup>8</sup>, majoritairement en direction du jeune public.

En Occitanie en 2015, Ciném'Aude (11), Cinémaginaire (66), CinéLot (46) et Mondes et Multitudes (12) organisent des ateliers : ateliers mashup, exposition participative, séances animées, ateliers de réalisation, séances-ateliers, etc.

### **2) Les modèles économiques des circuits en Occitanie**

Il ressort globalement que toutes les structures ont développé des actions complémentaires au circuit. Cette diversification des activités, en plus de favoriser l'équilibre financier, répond avant tout à une volonté de rendre accessible la culture et les pratiques artistiques.

Voici les 4 grands types de modèles économiques ayant pu être observés pour les 10 circuits d'Occitanie étudiés :

- Le circuit comme activité principale : 6 structures ont d'abord construit leur action autour du circuit avant de développer d'autres activités. Il s'agit de Quercimages (82), Cinécran 81, Cinéco (48 et 30), Cinéplan (34 et 30), Mondes et Multitudes (12), et CinéLot (46). Elles font toutes des séances en plein air et des prestations techniques et mettent en œuvre les dispositifs nationaux «Maternelle et Cinéma», «École et Cinéma» ou «Collège au cinéma» ou des séances animées pour le jeune public.

- Les structures mixtes regroupant un réseau de salles fixes. 4 structures sont concernées par ce modèle : Cinéfol 31, Ciném'Aude (11), Cinémaginaire (66) et Ariège images (09). On constatera que ce sont les circuits qui ont repris les salles plutôt que l'inverse, excepté pour Ariège images.

- Le modèle intégré de Cinémaginaire (66) : ce modèle repose sur une pluriactivité (éducation à l'image, salles fixes et circuit, production audiovisuelle et distribution de films). Il s'appuie sur une mutualisation des moyens.

**Ce que l'on peut noter, c'est qu'en 2015, 6 structures sur 10 sont en déficit, dont deux de manière importante. La dépendance aux subventions fragilise d'autant plus les économies des circuits itinérants.**

### **3) Les enjeux et les perspectives**

Ces enjeux sont assez similaires avec le reste de la profession et notamment de la petite exploitation en milieu rural.

- **La maintenance et le renouvellement du matériel** : il est nécessaire pour les circuits de s'adapter aux changements technologiques, mais cela peut être une vraie épreuve comme l'a été le passage au numérique. Cette révolution technique a engendré un surcoût en terme de formation du personnel. Il faut aussi prendre en compte la plus grande fragilité du matériel de projection utilisé en itinérance.
- **La baisse des subventions** : nous avons vu que les subventions étaient essentielles pour l'équilibre des structures, qui ne peuvent pas couvrir leurs charges de fonctionnement et le surcoût du passage au numérique avec la billetterie.
- **Le sous effectif** : la proposition du CNC de créer des postes de médiateurs mutualisés et localisés sur un territoire, entre circuits et salles fixes, peut alors apparaître comme une solution.
- **Les stratégies de représentation et de coopération** : en France en 2015, 50% des circuits adhèrent à l'ANCI, alors qu'ils étaient 80% en 2012. Un désengagement des circuits s'est donc opéré une fois le passage au numérique fait. Pourtant il importe plus que jamais de sensibiliser au travail des circuits itinérants pour faire connaître et valoriser le travail d'animation qui est fait sur les territoires.

En Occitanie en 2016, 6 circuits adhèrent à l'ACCILR, 3 à l'ACREAMP, 5 à l'ANCI. Certains adhèrent aussi à l'AF-CAE, au GNCR, à l'ADRC et à l'ACID. Depuis juin 2016, **une démarche régionale** propre aux circuits itinérants a vu le jour, pour leur permettre de mieux se connaître, se fédérer et se faire entendre auprès des collectivités territoriales et des instances professionnelles. Un premier projet régional est né de ces nouvelles collaborations pour porter à la connaissance des élu.es le travail d'animation et de proximité réalisé par les circuits et leur besoin d'être soutenu.

- **Les propositions du collectif régional des Circuits Itinérants d'Occitanie** : le collectif propose une aide au fonctionnement du Conseil régional adossée au classement Art et Essai sur une base à définir. Un principe qui est déjà appliqué en région Languedoc-Roussillon. À cette base pourrait s'ajouter un bonus chiffré prenant en compte les difficultés, spécificités et politiques volontaristes relatives au territoire, la politique d'animation des séances et l'éducation à l'image.

Ce levier financier relatif à la qualité de la programmation pourrait également être complété et facilité par un autre soutien à l'échelon local. En effet, la prise de compétence « culture » des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) permettrait aux structures de se développer à la « bonne échelle ».

L'idée est de concevoir une politique culturelle qui incite les circuits à avoir une programmation diversifiée, rendant accessible l'art et essai sur les territoires.

- **Continuer à innover** : dans un contexte d'hyper concentration de l'offre et des films, les circuits itinérants comme l'ensemble de la profession doivent réfléchir à l'exploitation de demain pour réussir à se maintenir. Le fait que les circuits ne soient pas dépendants de la salle de cinéma peut permettre d'explorer de nouvelles pistes d'actions : créer un événement commun sur des sites exceptionnels patrimoniaux avec un label régional, s'adapter toujours plus à la spécificité des publics (séniors, personnes handicapées, etc.), tirer partie du numérique et des NTICS (nouvelles technologies de l'information et de la communication). Mais ces innovations doivent être en lien avec les besoins et les caractéristiques du territoire, l'atout majeur des circuits étant leur inscription territoriale.

- **Répondre aux besoins des élu(e)s et des territoires** : créés pour répondre à un déficit de l'entreprise privée en terme de maillage territorial, les circuits, tout comme les salles municipales, doivent être vigilants aux caractéristiques de la population, à ses demandes et aux problématiques des pouvoirs publics, afin de pouvoir être force de proposition. On peut se poser la question d'un rapprochement entre la très petite exploitation rurale fixe et l'itinérance afin de mutualiser les ressources. Cette proposition doit être mise à l'épreuve des particularités humaines, historiques et politiques.





## Tableau récapitulatif : les caractéristiques des circuits itinérants en Occitanie en résumé

### Une rentabilité difficile :

En Occitanie en 2015, la billetterie représentait de 17% à 44% du budget global des circuits. Elle ne permet pas de couvrir l'ensemble des charges. Ceci explique notamment l'importance des subventions pour leur fonctionnement qui représentent entre 35% et 67% selon les circuits.

### L'éducation à l'image :

En 2015, dans le cadre du dispositif Ecole et Cinéma, 9 circuits ont organisé 306 séances scolaires, soit 15503 entrées. Cela représente 9% des entrées totales du dispositif pour l'ensemble de la région en 2015-2016.

### Le développement d'activités non adossées à la séance :

Toutes les structures ont développé des actions complémentaires au circuit : dispositifs nationaux, ateliers d'éducation à l'image, réseau de salles fixes, production audiovisuelle, etc.

### L'importance des prestations et du plein air :

La saison estivale est importante pour les circuits car le plein air permet l'équilibre financier, en plus de répondre à des besoins d'animation du territoire. Les prestations et les ateliers répondent à cette même logique.

### Des acteurs associatifs et militants :

12 des 13 circuits en Occitanie sont en statut associatif et une grande partie se revendique de la mouvance d'éducation populaire. Les bénévoles ont également un rôle important pour ces structures.

### Interventions dans les zones les moins peuplées et les plus rurales :

Les circuits en Occitanie interviennent au total dans 329 communes. 70% sont des communes de moins de 1000 habitants. Une logique inverse de celle des multiplexes qui se concentrent dans les zones les plus dynamiques.

### Une programmation art et essai :

En Occitanie, les circuits proposent une programmation généralement axée sur l'art et essai, majoritaire ou très importante pour chacun des circuits.